

**PROCES – VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
du 17 mars 2008
de
SGS SA, Genève**

Les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 17 mars 2008, à Genève, au 47 quai Wilson, dans les salons de l'hôtel Président Wilson, sous la présidence de Monsieur Sergio MARCHIONNE, Président du conseil d'administration.

La séance est ouverte à 15h00 et levée à 15h45.

Le Président désigne Monsieur Jean Pierre MÉAN, avocat conseil de la société, comme secrétaire de l'assemblée. Aucune opposition n'étant formée, Monsieur Jean Pierre MÉAN est confirmé dans sa fonction de secrétaire de l'assemblée.

Monsieur Jean Pierre MEAN fonctionnera également comme chef scrutateur. Il est assisté par des scrutateurs, selon liste annexée au procès-verbal.

Le secrétaire constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée, conformément à l'article 12 des statuts, par lettre adressée le 22 février 2008 à chaque actionnaire inscrit sur le registre des actions nominatives, ainsi que par publication faite le 25 février 2008 dans la Feuille officielle suisse du commerce, organe officiel de publicité de la société.

L'organe de révision, la société Deloitte SA, est représenté par Monsieur Peter QUIGLEY.

Le secrétaire informe l'assemblée que les débats sont enregistrés afin de pouvoir en dresser un compte-rendu, en sus du procès-verbal.

Monsieur Sergio MARCHIONNE, Président et Monsieur Christopher KIRK, Chief Executive Officer prennent chacun la parole. Les textes des exposés demeureront annexés au présent procès-verbal.

Ces formalités étant accomplies, il est donné lecture de la liste de présence :

Au début de l'assemblée, **94** actionnaires sont présents, possédant ou représentant ensemble **3'925'634** actions nominatives de Fr. 1.- chacune, dont la représentation est exercée comme suit :

Actions représentées par leur titulaire ou un mandataire privé	1'245'439
Actions représentées par des représentants dépositaires	1'854'232
Actions représentées par la personne indépendante désignée par la société (Me Gérard Defacqz, notaire à Genève)	825'963

soit ensemble **50,18 %** du capital-actions.

L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et, aucun quorum de présence n'étant requis, peut valablement délibérer sur tous les objets portés à l'**ordre du jour**, à savoir :

- 1 Rapport annuel; comptes de SGS SA et du groupe SGS; rapports de l'organe de révision**
 - a. Rapport annuel et comptes de l'exercice 2007 de SGS SA; rapport de l'organe de révision.
 - b. Comptes consolidés de l'exercice 2007 du groupe SGS; rapport de l'organe de révision sur les comptes de Groupe
- 2 Décharge au Conseil d'administration et à la Direction**
- 3 Décision sur l'emploi du bénéfice net résultant du bilan de SGS SA**
- 4 Election au Conseil d'administration**
- 5 Election de l'organe de révision**

L'ordre du jour est accepté sans opposition.

- 1 Rapport annuel; comptes de SGS SA et du groupe SGS; rapports de l'organe de révision**
- a. Rapport annuel et comptes de l'exercice 2007 de SGS SA; rapport de l'organe de révision.
 - b. Comptes consolidés de l'exercice 2007 du groupe SGS; rapport de l'organe de révision sur les comptes de Groupe

Le rapport annuel et les comptes annuels de la SGS SA et les comptes consolidés du groupe SGS pour l'exercice 2007, qui figurent dans le rapport annuel imprimé (dont un exemplaire demeurera annexé au présent procès-verbal), étaient à disposition sur le site internet ainsi qu'au siège de la société conformément aux dispositions légales; chaque actionnaire avait en outre la faculté de les commander.

Personne ne le demandant, il n'en est pas donné lecture.

Les actionnaires ont également pu prendre connaissance du rapport du **15 janvier** 2008 de l'organe de révision, la société Deloitte SA, sur les comptes de SGS SA et sur les comptes consolidés du groupe SGS pour l'exercice 2007, rapports qui figurent en page **137** et **153** respectivement du rapport imprimé, et qui étaient en outre à disposition sur le site internet de la société ainsi qu'au siège de la société, conformément aux dispositions légales.

Personne ne le demandant, il n'en est pas donné lecture.

L'organe de révision déclare n'avoir rien à ajouter à ses rapports, dans lesquels il recommande l'approbation des comptes de SGS SA et des comptes consolidés tels que soumis à l'assemblée.

Le Président expose à l'assemblée la politique de la société en matière de rémunération du Conseil d'administration et du management. Le texte de l'exposé demeurera annexé au présent procès-verbal.

La discussion n'est pas demandée. Personne n'ayant d'objection à ce que le rapport annuel, les comptes annuels de SGS SA et les comptes consolidés du groupe SGS fassent l'objet d'un vote groupé, la résolution suivante est mise au vote :

"L'assemblée ayant pris connaissance du rapport annuel, des comptes et des rapports de l'organe de révision pour l'exercice 2007 approuve :
- le rapport annuel
- les comptes annuels de SGS SA et
- les comptes annuels consolidés du groupe SGS pour l'exercice 2007
tels qu'ils ont été soumis."

Cette résolution est approuvée par

voix exprimées

OUI	3'873'794
NON	554
ABSTENTIONS	51'046
<i>Nuls</i>	0

Actions présentes/représentées lors de ce vote	: 3'925'634
Majorité absolue pour ce vote	: 1'962'818

2 Décharge au conseil d'administration et à la direction

Il est tout d'abord rappelé qu'en vertu des dispositions légales, les personnes ayant participé à la gestion sont exclues de ce vote, à savoir :

- a. les membres du conseil d'administration ayant fonctionné durant tout ou partie de l'exercice 2007,
- b. les membres de la direction ayant assumé une fonction durant tout ou partie de l'exercice 2007,
ainsi que
- c. les actionnaires représentés au conseil d'administration, soit IFIL Investissements SA et les membres de la famille de Monsieur August von Finck.

La discussion n'étant pas demandée et personne ne s'opposant à un vote groupé pour la décharge au conseil d'administration et à la direction, la **résolution** suivante est mise au vote :

"L'assemblée donne décharge au conseil d'administration et à la direction pour leur gestion durant l'exercice 2007."

Cette résolution est approuvée par

voix exprimées

OUI	895'372
NON	574
ABSTENTIONS	531
<i>Nuls</i>	0

Actions présentes/représentées lors de ce vote
(après déduction des actions exclues de ce vote) : **896'692**
Majorité absolue pour ce vote : **448'347**

3 Décision sur l'emploi du bénéfice net résultant du bilan de SGS SA

Le bénéfice net disponible, à disposition de l'assemblée, se compose comme suit :

	CHF
Bénéfice de l'exercice	234 306 254
Report de l'exercice précédent	568 064 773
Dividendes payés sur propres actions remises en circulation en 2007 avant l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mars 2007	(138 320)
Dissolution de la réserve pour propres actions	(2 664 122)
<hr/>	
Total du bénéfice net disponible	799 568 585
Dividende ordinaire de CHF 25 par action Dividende additionnel de CHF 10 par action	
<hr/>	
Dividende total de CHF 35 par action (1)	(269 813 110)
<hr/>	
Solde reporté à nouveau	529 755 475
<hr/>	

Le conseil d'administration propose d'utiliser comme suit le bénéfice net disponible de Frs 799 568 585 :

- ♦ Dividende : CHF 269 813 110
- ♦ Solde reporté à nouveau : CHF 529 755 475

étant rappelé qu'aucun dividende n'est payé sur les actions détenues directement ou indirectement par SGS SA (excepté à la Fondation pour l'intéressement du Personnel au Développement du Groupe SGS).

L'assemblée est informée qu'en cas d'acceptation, le dividende de CHF 35,00 brut par action de CHF 1.- valeur nominale (CHF 25,00 brut par action, ainsi qu'un dividende additionnel de CHF 10,00 brut par action), sera payé le 19 mars 2008 sans frais, sous déduction de l'impôt anticipé de 35 %.

La discussion n'étant pas demandée, la résolution suivante est mise au vote :

"L'assemblée approuve la proposition du conseil d'administration concernant l'emploi du bénéfice disponible, soit :
- payer un dividende de 269 813 110 francs et
- reporter 529 755 475 francs à compte nouveau."

Cette résolution est approuvée par

voix exprimées

OUI	3'925'174
NON	106
ABSTENTIONS	201
<i>Nuls</i>	0

Actions présentes/représentées lors de ce vote	: 3'925'634
Majorité absolue pour ce vote	: 1'962'818

4 Election au Conseil d'administration

Monsieur Hans Peter KEITEL a présenté sa démission avec effet à la date du 30 juin 2007. Après l'avoir remercié pour le travail accompli et pour son soutien dans le développement des affaires du Groupe, le Président présente la candidature de :

- Monsieur Thomas LIMBERGER

à l'élection au Conseil d'administration de la société pour un mandat arrivant à terme à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2010, en même temps que tous les autres administrateurs actuellement en fonction.

Le président excuse l'absence de Monsieur Thomas LIMBERGER, pour raison de santé.

Le Président demande s'il y a d'autres propositions.

Aucune autre proposition n'est faite et la discussion n'est pas demandée.

Ayant rappelé que conformément à l'article 16, al. 4 des statuts, seuls les administrateurs ayant obtenu la majorité qualifiée des deux tiers seront élus, le Président met aux voix la **résolution** suivante :

"L'assemblée élit Monsieur Thomas LIMBERGER en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat de deux ans. "

Mise aux voix, cette résolution est approuvée comme suit

<i>voix exprimées</i>	Monsieur Thomas LIMBERGER
OUI	3'595'556
NON	220'893
ABSTENTIONS	108'587
<i>Nuls</i>	0

Actions présentes/représentées lors de ce vote : **3'925'634**

Majorité qualifiée des deux tiers pour ce vote : **2'617'090**

Le Président constate que Monsieur Thomas LIMBERGER ayant recueilli la majorité des deux tiers des voix, est **élu**. Il confirme en outre que Monsieur Thomas LIMBERGER a déclaré, par avance, accepter ce mandat.

5 Election de l'organe de révision

Le Président expose que le conseil d'administration propose d'élire à nouveau Deloitte SA Genève, comme organe de révision des comptes statutaires de SGS SA et des comptes consolidés du groupe SGS pour l'exercice 2008.

Le représentant de Deloitte SA confirme que cette dernière acceptera ce mandat, si l'assemblée en décide ainsi.

Aucune autre proposition n'étant faite et la discussion n'étant pas demandée, la **résolution** suivante est mise au vote :

"L'assemblée décide d'élire Deloitte SA, Genève, comme organe de révision des comptes de SGS SA et des comptes consolidés du groupe SGS, pour l'exercice 2008."

Cette résolution est approuvée par

Voix exprimées

OUI 3'821'912

NON 955

ABSTENTIONS 102'569

Nuls 0

Actions présentes/représentées lors de ce vote : **3'925'634**

Majorité absolue pour ce vote : **1'962'818**

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, le Président indique que la prochaine assemblée générale ordinaire aura lieu le mardi 24 mars 2009.

Personne ne demandant plus la parole, l'assemblée est levée à **15h45**.

.....
Sergio Marchionne
Président

.....
Jean Pierre MÉAN
Secrétaire de l'assemblée